



CATALOGUE DES FORMATIONS

2018

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

SECURITE INCENDIE

E.P.I. – Unité Mobile de Formation
A.R.I. – Port de l'Appareil Respiratoire Isolant
E.P.I. – Equipier de Première Intervention
E.S.I. – Equipier de Seconde Intervention

FORMATIONS S.S.I.A.P.

SSIAP 1^{er} degré – Agent de sécurité incendie
SSIAP 2^{ème} degré – Chef d'Equipe de sécurité incendie
SSIAP 3^{ème} degré – Chef de service de sécurité incendie
Recyclage SSIAP 1^{er} degré
Recyclage SSIAP 2^{ème} degré
Recyclage SSIAP 3^{ème} degré
Remise à niveau SSIAP 1^{er} degré
Remise à niveau SSIAP 2^{ème} degré
Remise à niveau SSIAP 3^{ème} degré
Module Complémentaire SSIAP 1^{er} degré
Module Complémentaire SSIAP 2^{ème} degré
Module Complémentaire SSIAP 3^{ème} degré

SECOURISME

S.S.T. – Sauveteur Secouriste du Travail
MAC Maintien et Actualisation des Compétences S.S.T.
PSC 1
PSE 1 – Premiers Secours en Equiper 1^{er} niveau
PSE 2 – Premiers Secours en Equiper 2^{ème} niveau
Formation Continue PSE 1
Formation Continue PSE 2
Secourisme tactique

SECURITE AU TRAVAIL

Habilitation du Personnel non électricien – H0B0 et recyclages
Habilitation du Personnel non électricien – BS BE Manœuvre
Habilitation du Personnel électricien
Recyclage Habilitation du Personnel électricien

REFERENTIELS METIERS

C.Q.P. d'Agent de Prévention et Sécurité
Maintien et Actualisation des Compétences Agent de Prévention et de Sécurité
Gestes et Postures - PRAPE
Dégagement de personnes bloquées en ascenseurs

Cette formation est destinée au personnel désigné pour intervenir en cas d'incendie ou d'évacuation dans les établissements administratifs, industriels et hospitaliers. L'unité mobile de formation permet de dispenser une formation à la fois théorique et pratique en situation réelle d'extinction de feu et d'évacuation.

Objectif :

Acquérir les connaissances et les techniques essentielles pour l'extinction d'un feu. Adapter son comportement face à un départ de feu. Eteindre les différents types de feu avec les extincteurs appropriés. Connaître les consignes d'évacuation. Evacuer en sécurité un groupe de personnes.

Texte de référence :

Article R 4227-28 du code du travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs »

Article R 4227-29 : « Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. »

Article R 4227-38 : « La consignes de sécurité indique (...) le devoir pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours (...) »

Article R 4227-39 : « Le registre incendie (...) comporte les informations (...) et les dates des essais périodiques (évacuation et extincteurs) qui doivent être réalisés tous les six mois. »

Contenu pédagogique :

PARTIE THEORIQUE :

Accueil et présentation de l'unité mobile - La lutte contre l'incendie Le sauvetage - L'évacuation - Les consignes de l'Etablissement : réglementation
Consignes d'urgence – médicales – particulières
Développement d'un risque (film vidéo)
Classes de feux - Phénomènes de combustion
Les extincteurs (moyens, mise en œuvre) Signalétique (obligation, interdiction, évacuation, panneaux, couleurs)

PARTIE PRATIQUE :

Sensibilisation à la chaleur (montée en température, rayonnement) - Manipulation d'extincteurs à eau pulvérisée et CO² - Feu d'armoire de commande électrique haute ou basse tension – Accoutumance à la fumée (se protéger, se baisser, se compter) – Exercice d'évacuation de la cellule

Pré requis :

Aucun

Validation :

Contrôle des connaissances et délivrance d'une attestation de formation : MANIPULATION DES EXTINCTEURS ou EQUIPIER D'ÉVACUATION.

Moyens pédagogiques :

Véhicule de 8 places équipé, chauffé et climatisé. Hauteur 3,15 m Longueur 6,65 m Largeur 2,25 m. Autonomie du véhicule en eau et électricité par groupe électrogène peu bruyant - Branchement électrique 220 Volts possible



Durée :

60 à 120 minutes par groupe



Nombre de stagiaires :

Possibilité de former de 8 à 50 personnes par jour en fonction de l'option retenue – 1 à 6 groupes par jour.



Lieu :

Formation en intra Paris et Province.



Tarif :

Nous consulter

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975

Cette formation est destinée aux personnels équipés d'appareils respiratoires isolants et qui sont amenés par la nature de leurs fonctions à intervenir avec ce matériel en cas d'alarme incendie ou de feu déclaré.

Objectif :

Permettre au personnel d'évoluer dans un air vicié afin d'effectuer certaines tâches en toute sécurité :
Connaître les contraintes liées au port de l'A.R.I. -
Apprendre à communiquer sous A.R.I.
Familiariser les personnels au port de l'A.R.I. pour la réalisation de différentes missions (fermeture de vanne, sauvetage de personnes, extinction ...)

Texte de référence :

GNR : guide national de référence n° 40 à l'usage des sapeurs-pompiers

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation au port de l'Appareil Respiratoire Isolant

Contenu pédagogique :**PARTIE THEORIQUE :**

Les différents types d'appareils respiratoires (filtrants ou isolants) - Règles de sécurité générales (préalables et en situation) liées au port de l'A.R.I. - La toxicité des fumées - Description de l'Appareil Respiratoire Isolant - Les contraintes physiologiques liées au port de l'A.R.I. - L'entretien de l'A.R.I.

PARTIE PRATIQUE :

Passage avec l'A.R.I. dans un milieu enfumé (cave à fumée) - Réunion de synthèse sur les différentes manœuvres effectuées - Manœuvre de sauvetage, extinctions, ouverture de portes, apprentissage des techniques de progression en milieu enfumé - Conduite à tenir lors d'une reconnaissance

Pré requis :

Bonne condition physique - Avis d'aptitude médicale « apte au port de l'appareil respiratoire isolant »

Moyens pédagogiques :

- Vidéo projecteur et rétroprojecteur
- CD Rom relatifs à la problématique incendie
- Supports de cours individualisés

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

24 JAN
25 avril
27 JUIN
02 OCT
17 DEC

**MARSEILLE**

Sur demande

**LYON**

Sur demande

**ROUEN**

Sur demande

**Durée :**

7 heures (1 jour)

**Nombre de stagiaires :**

10 stagiaires maximum.

**Lieu :**

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92).
Possibilité de formation en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette formation est destinée au personnel spécialement désigné pour les premiers secours et la conduite à tenir en cas d'incendie dans les établissements administratifs, industriels et hospitaliers.

Objectif :

Sensibiliser le personnel aux principes de la sécurité incendie pour une participation active à la prévention et lui permettre de réagir efficacement face à un début d'incendie.

Texte de référence :

Article R 4227-28 du code du travail : « *l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs* »

Article R 4227-29 : « *Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.* »

Article R 4227-38 : « *La consignes de sécurité indique (...) le devoir pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours (...)* »

Article R 4227-39 : « *Le registre incendie (...) comporte les informations (...) et les dates des essais périodiques (évacuation et extincteurs) qui doivent être réalisés tous les six mois.* »

Contenu pédagogique :**PARTIE THEORIQUE :**

Prévention - Le triangle du feu - Les modes de propagation du feu - Les classes de feu - (Euro classes) - Les différents agents extincteurs - types, agents extincteurs, consignes de sécurité - Le R.I.A. - Robinet d'Incendie Armé - Alerte - Les dangers des fumées - La détection automatique incendie - L'extinction automatique incendie

PARTIE PRATIQUE :

Utilisation d'extincteurs : Eau Pulvérisée 6 et 9 litres - CO² 2 et 5 kg - Poudre 6 et 9 kg
Extinction de divers types de feux sur **terrain de manœuvre feu** ou **générateur de foyer écologique**

Pré requis :

Aucun

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation Equipier de Première Intervention après contrôle des connaissances.

Moyens pédagogiques :

- Vidéo projecteur et rétroprojecteur
- CD Rom relatifs à la problématique incendie
- Supports de cours individualisés

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

10 jan-31 jan-14 fév-07 et 21 mars-18 avril-16 et 30 mai-13 juin-27 juin-18 juil-05 sept-19 sept-03 et 17 oct-07 et 21 nov-05 déc

**MARSEILLE****AIX EN PROVENCE
TOULOUSE****LYON****LILLE****Durée :**

7 heures (1 jour)

**Nombre de stagiaires :**

15 stagiaires maximum.

**Lieu :**

Formation inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92).
Possibilité de formation en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette formation est destinée aux Equipiers de Première Intervention qui sont désignés pour intervenir dans l'attente des sapeurs pompiers.

Objectif :

Spécialiser le personnel formé à la première intervention à la connaissance approfondie de l'intervention dans l'attente des sapeurs pompiers.

Texte de référence :

Article R 4227-28 du code du travail : « *l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs* »

Article R 4227-29 : « *Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.* »

Article R 4227-38 : « *La consignes de sécurité indique (...) le devoir pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours (...)* »

Article R 4227-39 : « *Le registre incendie (...) comporte les informations (...) et les dates des essais périodiques (évacuation et extincteurs) qui doivent être réalisés tous les six mois.* »

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation Equipier de Seconde Intervention après contrôle de l'acquisition des connaissances.

Contenu pédagogique :**PARTIE THEORIQUE :**

Rappel des connaissances de l'EPI - Les consignes de sécurité - Les mesures de prévention dans l'Établissement - Méthode d'application des consignes - Mission du guide file et du serre file - Evacuation - organisation et responsabilités

PARTIE PRATIQUE :

Utilisation d'extincteurs : Eau Pulvérisée 6 et 9 litres – CO² 2 et 5 kg – Poudre 6 et 9 kg - Utilisation du Robinet d'Incendie Armé - Mise en œuvre des moyens incendie de l'Établissement - Organisation de l'évacuation

Caractéristiques :

Formation sur aire de feu aménagée ou en intra avec générateur de foyer écologique et moyens de secours de l'établissement.

Pré requis :

Attestation de formation EPI

Moyens pédagogiques :

- Vidéo projecteur et rétroprojecteur
- CD Rom relatifs à la problématique incendie
- Supports de cours individualisés

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

Sur demande

**AUTRES VILLES**

Sur demande

**Durée :**

1 journée – 7 heures avec le prérequis EPI
2 journées – 14 heures sans prérequis EPI

**Nombre de stagiaires :**

15 stagiaires maximum

**Lieu :**

Votre Etablissement

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette formation s'adresse au personnel spécialement désigné par l'établissement, pour l'évacuation de l'ensemble du personnel en cas de déclenchement de l'alarme.

Objectif :

Sensibiliser le personnel à la sauvegarde des vies et à la protection des biens par la mise en œuvre d'un exercice pratique de simulation d'évacuation concrète permettant l'acquisition d'une conduite adaptée.

Texte de référence :

Articles R 4227-37 et 38 du code du travail « La consigne désigne le personnel chargé de mettre en action le matériel d'extinction. Elle désigne, pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation du personnel et éventuellement du public... »
Le Code du Travail prévoit que « des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires » sont obligatoires dans les établissements de 50 personnes (...). Ces exercices doivent avoir une périodicité minimale semestrielle, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de bâtiments existants. *Règlements de Sécurité ERP et IGH*

Contenu pédagogique :

Il s'agit d'une formation théorique au moyen de nombreux outils pédagogiques s'axant essentiellement autour des points suivants :

- L'information sur l'incendie
- L'organisation des opérations d'évacuation
- L'organisation des itinéraires, issues de secours, point de rassemblement

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation *Equipier d'évacuation*

Pré requis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Vidéo projecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la problématique incendie et évacuation - Supports de cours individualisés remis aux apprenants

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

sur demande

**MARSEILLE**

sur demande

**LYON**

sur demande

**ROUEN**

sur demande

**Durée :**

module de formation sur mesure, adapté aux spécificités de l'Établissement ou de l'Immeuble et au contexte local (qualité et fonction des stagiaires, activité de l'Entreprise)

**Nombre de stagiaires :**

15 participants maximum.

**Lieu :**

CECYS à Courbevoie La Défense ou en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette intervention s'adresse à l'ensemble du personnel de votre Etablissement et consiste en l'évacuation (réelle ou à blanc en fonction du type de bâtiment) générale des lieux de travail en cas de déclenchement de l'alarme.

Objectif :

- Faire prendre conscience au personnel de l'entreprise des problèmes inhérents à une évacuation suite au déclenchement d'une alarme
- Sécuriser le personnel par une bonne connaissance des circuits de cheminement d'évacuation

Texte de référence :

Le Code du Travail prévoit que « des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires » sont obligatoires dans les établissements de 50 personnes (...). Ces exercices doivent avoir une périodicité minimale semestrielle, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de bâtiments existants. *Règlements de Sécurité ERP et IGH*

Contenu pédagogique :

Il s'agit d'un exercice pratique comportant une charge organisationnelle préalable :

Organisation :

- Visite du site.
- Validation des itinéraires
- Modalités d'alarme et d'alerte
- Régulation téléphonique avec les sapeurs pompiers afin de les informer des conditions de réalisation de l'évacuation (optionnel sur demande)

Partie pratique :

- Réunion récapitulative du déroulement de l'exercice d'évacuation

Validation :

Visa de notre intervenant sur le Registre de Sécurité

Pré requis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Caméscope : possibilité de réaliser une vidéo et d'assurer un suivi conseil - Chronomètre et porte-voix si besoin - Fourniture de brassards et gilets d'évacuation en cas de besoin.

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

sur demande

**MARSEILLE**

sur demande

**LYON**

sur demande

**ROUEN**

sur demande

**Durée :**

Prestation sur mesure, adapté aux spécificités de l'Etablissement ou de l'immeuble et au contexte local (type de bâtiment, activité de l'Entreprise)

**Lieu :**

Exclusivement en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Nous consulter.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975

Depuis le 1er juillet 2012, l'employeur, quelle que soit la taille et le secteur de son entreprise, doit désigner un **réfèrent en santé et sécurité du travail**, déjà compétent ou formé spécifiquement : il peut faire partie des effectifs de l'établissement ou appartenir à une structure externe d'un service de Santé du Travail Inter-entreprises ou à des organismes professionnels de prévention.

Objectif :

Connaître la réglementation sécurité – Contribuer activement et efficacement à l'amélioration de l'hygiène, la sécurité et des conditions de travail – Maîtriser les méthodes d'évacuation des risques et les méthodes d'analyse des accidents de travail.

Texte de référence :

Article L4644-1 du code du travail (au 1^{er} juin 2012)

« L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L4614-14 à L4614-16.

Option : Suivi dans l'entreprise

- Elaborer un plan d'actions du réfèrent sécurité
- Faire un état des lieux
- Accompagner sur les sujets les plus problématiques
- Personnaliser au maximum l'information

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation *Réfèrent Sécurité* après contrôle de l'acquisition des connaissances.

Contenu pédagogique :

- ▶ Les enjeux de la sécurité
- ▶ Les aspects juridiques et réglementaires
- ▶ Le réfèrent sécurité (rôle, missions, limites)
 - Savoir se positionner en qualité du réfèrent sécurité
 - Mettre en place des indicateurs ou tableaux de suivi
 - Maîtriser les documents obligatoires dans l'entreprise
 - Mener des actions de sensibilisation, d'information
- ▶ La prévention
 - Les 9 principes généraux de prévention
 - La pyramide de BIRD (incident, presque accident, accident)
- ▶ Analyse à priori des risques : agir avant l'accident
 - L'évaluation des risques professionnels
 - Le Document Unique et son plan d'actions
 - Le plan de prévention, le protocole de sécurité
- ▶ Analyse a posteriori des risques : agir après l'accident
 - Le compte rendu des faits
 - L'analyse d'un accident par la méthode de l'arbre des causes
 - La recherche de solutions

Public visé :

Salarié désigné pour assurer la mission de Réfèrent Sécurité, responsable sécurité.

Moyens pédagogiques :

Ordinateur - Vidéoprojecteur - Séquences vidéo adaptées - Supports de cours individualisés remis aux apprenants

CALENDRIER DE FORMATION :



PARIS – LA DÉFENSE

08 au 10 jan
02 au 04 mai
03 au 05 sept
03 au 05 déc



MARSEILLE

sur demande



LYON

sur demande



ROUEN

sur demande



Durée :

21 heures (3 jours).



Nombre de stagiaires :

10 participants maximum.



Lieu :

Formation en interne sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92).
Possibilité de formation en intra Paris et Province.



Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

Objectif :

Acquisition des compétences permettant l'accès aux fonctions d'agent de sécurité incendie.

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles M5 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Tenir la fonction d'agent de sécurité incendie - Possibilité de se présenter à l'examen SSIAP 2 après un an dans la fonction SSIAP 1

Validation :

Certificat de qualification SSIAP 1 délivré par le Ministère de l'Intérieur

Contenu pédagogique :

- Le feu et ses conséquences - connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Sécurité Incendie - principes de la réglementation incendie dans les IGH et ERP
- Installations techniques - connaissances des différentes installations et entretien des principaux matériels de sécurité incendie
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie - définition des missions ; gestes de secours à personnes
- Concrétisation des acquis - visites de sites caractéristiques et mise en situation d'intervention ; entraînement à l'extinction de feux réels

Pré requis :

Pré requis à la formation : PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité, aptitude médicale, Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Pré requis à la fonction : Habilitation électrique du personnel non électricien (H0B0) – Aptitude médicale

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde - Sélection de sites ERP et IGH visités préalablement à l'examen - Examen au sein du Centre de formation.

CALENDRIER DE FORMATION 2018 :**PARIS – LA DÉFENSE**

08 au 19 jan	14 au 28 mai	17 au 28 sept
29 jan au 09 fév	28 mai au 08 juin	01 au 12 oct
12 au 23 fév	11 au 22 juin	15 au 26 oct
05 au 16 mars	25 juin au 06 juil	05 au 16 nov
19 au 30 mars	16 au 27 juil	19 au 30 nov
04 au 17 avril	03 au 14 sept	03 au 14 déc
16 au 27 avril		

**MARSEILLE****LYON****LILLE****Durée :**

75 heures déplacement et examen compris (10 jours).

**Nombre de stagiaires :**

12 participants maximum.

**Lieu :**

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92). Possibilité de formation en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur. CPF 145851

Objectif :

Acquisition des compétences complémentaire permettant l'accès aux fonctions de Chef d'équipe de sécurité incendie.

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles M5 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Occuper la fonction de Chef d'équipe de sécurité incendie - Possibilité de se présenter à l'examen SSIAP 3 après trois ans dans la fonction SSIAP 2

Validation :

Certificat de qualification SSIAP 2 délivré par le Ministère de l'Intérieur

Contenu pédagogique :

- Rôle et missions du Chef d'Equipe - outils permettant la gestion et le management d'une équipe ; gérer les conflits, les incidents techniques ; information de la hiérarchie ; application des consignes de sécurité ; délivrance des permis de feu
- Manipulation du système de sécurité incendie - le système de détection incendie ; installations fixes d'extinction automatique
- Hygiène et sécurité du travail en sécurité incendie - Le Code du travail
- Gestion du Poste Central de Sécurité - gérer les situations de crise ; l'accueil des services de secours
- Concrétisation des acquis - élaboration d'une fiche de formation ; exercices pratiques d'intervention ; gestion d'un PC sécurité

Pré requis :

Etre titulaire de la qualification SSIAP1 en cours de validité, PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité, avoir exercé les fonctions d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois. Aptitude médicale

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde - Examen au sein du Centre de formation.

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

15 au 26 jan	04 au 15 juin
05 au 16 fév	09 au 20 juil
12 au 23 mars	10 au 21 sept
09 au 20 avril	08 au 19 oct
15 au 29 mai	12 au 23 nov
	06 au 19 déc


MARSEILLE

Sur demande


LYON

ROUEN

Sur demande


Durée :

77 heures déplacement et examen compris (10 jours).


Nombre de stagiaires :

12 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92). Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

Objectif :

Acquisition des compétences permettant l'accès aux fonctions de Chef de service de sécurité incendie.

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Occuper la fonction de Chef de service de sécurité incendie

Pré requis :

Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) - **ou** certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité avec 3 années d'expérience dans la fonction + AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité.

Validation :

Certificat de qualification SSIAP 3 délivré par le Ministère de l'Intérieur

Contenu pédagogique :

- Le feu et ses conséquences - principes d'éclosion et de développement du feu ; réaction et résistance au feu
- La sécurité incendie et les bâtiments - Typologie et type de structure d'un bâtiment ; se situer sur un plan d'architecte ; analyse de projets de construction ; le C.L.I.C.D.V.C.R.E.M.
- La réglementation incendie - Ordonnancement de la réglementation ; appliquer les obligations réglementaires suivant type d'établissement ; accessibilité des personnes handicapées
- La gestion des risques - analyse des risques ; les travaux de sécurité ; documents administratifs
- Conseil au chef d'établissement - effectuer un compte-rendu écrit et oral ; rédaction de rapports ; veille réglementaire
- Accessibilité - Règles de sécurité concernant l'accessibilité
- Correspondant des commissions de sécurité - composition et rôle des commissions de sécurité et relations avec elles ; contrôle et tenue à jour du registre de sécurité
- Le management de l'équipe de sécurité - gestion du personnel et des moyens du service ; l'autorité dynamique ; droit du travail
- Le budget du service sécurité - élaboration et suivi des budgets ; la fonction achat ; les contrats de maintenance des installations

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la problématique incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - Documentation et brochures du Journal Officiel comprises dans le tarif - Visites d'Etablissements ERP et IGH préalablement à l'examen - Examen au sein du Centre de formation.

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS 14ème**

- Session 1 :	- Session 2 :	- Session 3 :
12 au 23 février 2018	14 au 29 mai 2018	10 au 21 sept 2018
+ 12 au 23 mars 2018	+ 11 au 22 juin 2018	+ 08 au 19 oct 2018
+ 09 au 25 avril 2018	+ 02 au 13 juil 2018	+ 05 au 21 nov 2018

**MARSEILLE**

Sur demande

**LYON**

Sur demande

**ROUEN**

Sur demande

**Durée :**

231 heures déplacement et examen compris (33 jours)

**Nombre de stagiaires :**

10 participants maximum.

**Lieu :**

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Nous consulter - Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

Objectif :

Recyclage triennal des acquis des agents de sécurité incendie en fonction ou pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois.

Texte de référence :
Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Tenir la fonction d'agent de sécurité incendie

Validation :

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations – Attestation réglementaire de recyclage SSIAP 1 délivrée par CECYS.

Contenu pédagogique :

- Réglementation Sécurité Incendie - principes de la réglementation incendie dans les IGH et ERP et évolution de la réglementation en termes de moyens de secours
- Exercices pratiques – gestion d'alarme, alerte sapeurs pompiers, gestion d'une évacuation – réception et guidage des secours
- Le feu et ses conséquences - connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Mise en œuvre des moyens d'extinction – exercices d'extinction sur feux réels – protection individuelle

Pré requis :

Pré requis à la formation : - être titulaire du SSIAP 1 en cours de validité, PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité, avoir travaillé dans la fonction 1607 heures durant les 36 derniers mois (attestation d'employeur).

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde -

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

08 au 09 jan	02 au 03 mai	05 au 06 sept
22 au 23 jan	28 au 29 mai	24 au 25 sept
05 au 06 fév	04 au 05 juin	03 au 04 oct
26 au 27 fév	18 au 19 juin	29 au 30 oct
05 au 06 mars	04 au 05 juil	07 au 08 nov
26 au 27 mars	16 au 17 juil	26 au 27 nov
03 au 04 avril	28 au 29 août	03 au 04 déc
25 au 26 avril		17 au 18 déc


MARSEILLE

LYON

LILLE

Durée :

14 heures – 2 jours


Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

Objectif :

Recyclage triennal des acquis des agents de sécurité incendie en fonction ou pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois.

Texte de référence :Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Occuper la fonction de Chef d'équipe de sécurité incendie

Validation :

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations - Attestation réglementaire de recyclage SSIAP 2 délivrée par CECYS

Contenu pédagogique :

- Réglementation Sécurité Incendie - principes de la réglementation incendie dans les IGH et ERP et évolution de la réglementation en termes de moyens de secours - principes fondamentaux de sécurité : évacuation des occupants, éclairage normal de sécurité, accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Exercices pratiques - gestion d'alarme, alerte sapeurs pompiers, gestion d'1 évacuation - réception et guidage des secours - compte-rendu à la hiérarchie - gestion du PC en situation de crise
- Organiser une séance de formation - séquence pédagogique de formation des agents de l'équipe - méthodes pédagogiques : pratique de l'animation, déroulement chronologique d'une séance
- Management de l'équipe de sécurité - organisation du fonctionnement de l'équipe de sécurité, organiser l'accueil d'un nouvel agent, assurer la formation des agents, motiver son équipe et pratiquer des exercices quotidiens, gestion des documents administratifs

Pré requis :

Pré requis à la formation : - être titulaire du SSIAP 2 en cours de validité, PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité, avoir travaillé dans la fonction 1607 heures durant les 36 derniers mois (attestation d'employeur).

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

10 au 11 jan	22 au 23 mai	08 au 09 oct
24 au 25 jan	06 au 07 juin	22 au 23 oct
07 au 08 fév	20 au 21 juin	12 au 13 nov
28 fév au 1 ^{er} mars	09 au 10 juil	28 au 29 nov
14 au 15 mars	10 au 11 sept	10 au 11 déc
10 au 11 avril	26 au 27 sept	

**MARSEILLE**

Sur demande

**LYON****ROUEN**

Sur demande

**Durée :**

14 heures – 2 jours

**Nombre de stagiaires :**

15 participants maximum.

**Lieu :**

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Recyclage triennal des acquis des Chefs de service de sécurité incendie en fonction ou pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois.

Texte de référence :
Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Occuper la fonction de Chef de service de sécurité incendie

Validation :

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations - Attestation réglementaire de recyclage SSIAP 3 délivrée par CECYS

Contenu pédagogique :

- Réglementation Sécurité Incendie – Evolution des textes réglementaires : règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, particulières et spéciales), règlement de sécurité dans les IGH, rappel des textes concernant les moyens de secours
- Management de l'équipe de sécurité – gestion du personnel et des moyens du service : missions, organiser les rondes, documents du service, contrôles, procédures et consignes
- Commissions de sécurité – Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles, documents à transmettre – exercices pratiques : exercice de rédaction d'une notice de sécurité dans le cadre d'une modification ou d'une utilisation exceptionnelle
- Etude de cas – Analyse d'un projet de construction : rappel de la méthode, lecture de plans – exercice de détermination des contraintes réglementaires

Pré requis :

Pré requis à la formation : - être titulaire du SSIAP 3 en cours de validité, PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité, avoir travaillé dans la fonction 1607 heures durant les 36 derniers mois (attestation d'employeur).

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde -

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS 14ème

29 au 31 jan	02 au 04 juil
05 au 07 mars	03 au 05 sept
23 au 25 avril	01 au 03 oct
14 au 16 mai	05 au 07 nov
25 au 27 juin	17 au 19 déc


MARSEILLE

Sur demande


LYON

Sur demande


ROUEN

Sur demande


Durée :

21 heures – 3 jours


Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP1 ou IGH1, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP1 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP1 ou de recouvrer la capacité à travailler comme agent de sécurité incendie.

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Tenir la fonction d'agent de sécurité incendie

Validation :

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations - attestation de remise à niveau SSIAP1 pour les titulaires de la qualification SSIAP1

- ou Certificat de qualification SSIAP 1 par équivalence délivré par le Ministère de l'Intérieur pour les titulaires des qualifications ERP ou IGH

Contenu pédagogique :

- Poste de sécurité – Fonctionnement d'un poste de sécurité – exercices interactifs de réception d'appels
- Rondes de sécurité et surveillance travaux – conduite d'une ronde de sécurité – rondes applicatives
- Appel et réception des services publics de secours – appel, accueil et guidage des services de secours – mise en application
- Mise en situation d'intervention – mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Mise en œuvre des moyens d'extinction – exercices d'extinction sur feux réels – protection individuelle

Pré requis :

Pré requis à la formation : - être titulaire du SSIAP 1 sans avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois - Ou être titulaire de la qualification ERP 1 ou IGH 1 et non recyclé - PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité - Aptitude médicale - Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

08 au 10 jan	02 au 04 mai	05 au 07 sept
22 au 24 jan	28 au 30 mai	24 au 26 sept
05 au 07 fév	04 au 06 juin	03 au 05 oct
26 au 28 fév	18 au 20 juin	29 au 31 oct
05 au 07 mars	04 au 06 juil	07 au 09 nov
26 au 28 mars	16 au 18 juil	26 au 28 nov
03 au 05 avril	28 au 30 août	03 au 05 déc
25 au 27 avril		17 au 19 déc


MARSEILLE

LYON

LILLE

Durée :

21 heures – 3 jours


Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au ☎ 0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP2 ou IGH2, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP2 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP2 ou de recouvrer la capacité à travailler comme chef d'équipe de sécurité incendie.

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Occuper la fonction de Chef d'équipe de sécurité incendie

Validation :

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations - attestation de remise à niveau SSIAP2 pour les titulaires de la qualification SSIAP2

- ou Certificat de qualification SSIAP 2 par équivalence délivré par le Ministère de l'Intérieur pour les titulaires des qualifications ERP1 ou IGH2

Contenu pédagogique :

- Management de l'équipe de sécurité – Organisation du fonctionnement de l'équipe de sécurité – élaboration d'un planning de formation et de recyclage
- Evaluation de l'équipe – contrôler l'état d'avancement et les résultats des actions engagées par l'équipe – classement des documents – élaboration de fiches de contrôle de connaissances
- Gestion du poste central de sécurité – être chef du poste central de sécurité IGH ou ERP en situation de crise – gérer une situation dégradée (en sous-groupe)
- Mise en œuvre des moyens d'extinction – exercices d'extinction sur feux réels – protection individuelle

Pré requis :

Pré requis à la formation : - être titulaire du SSIAP 2 sans avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois - Ou être titulaire de la qualification ERP 2 ou IGH 2 et non recyclé - PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité - Aptitude médicale - Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

10 au 12 jan	22 au 24 mai	08 au 10 oct
24 au 26 jan	06 au 08 juin	22 au 24 oct
07 au 09 fév	20 au 22 juin	12 au 14 nov
28 fév au 02 mars	09 au 11 juil	28 au 30 nov
14 au 16 mars	10 au 12 sept	10 au 12 déc
10 au 12 avril	26 au 28 sept	


MARSEILLE

Sur demande


LYON

ROUEN

Sur demande


Durée :

21 heures – 3 jours


Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP/IGH3, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP3 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP3 ou de recouvrer la capacité à travailler comme Chef du service de sécurité incendie.

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles M5 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Occuper la fonction de Chef de service de sécurité incendie

Validation :

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations - attestation de remise à niveau SSIAP3 pour les titulaires de la qualification SSIAP3

- ou Certificat de qualification SSIAP 3 par équivalence délivré par le Ministère de l'Intérieur pour les titulaires des qualifications ERP/IGH3

Contenu pédagogique :

- Les outils d'analyse – trame d'analyse d'un projet de construction d'aménagement et réaménagement de l'existant – étude de cas et rédaction d'un C.L.I.C.D.V.C.R.E.M. et d'une notice technique de sécurité
- Documents administratifs – connaître et mettre à jour les documents administratifs
- Fonction achat – savoir procéder à des achats courants – procéder à la passation de marché
- Fonction maintenance – les contrats de maintenance des installations de sécurité
- Organiser le service – gestion du personnel et des moyens du service

Pré requis :

Pré requis à la formation : - être titulaire du SSIAP 3 sans avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois - Ou être titulaire de la qualification ERP/IGH 3 et non recyclé - PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde.

CALENDRIER DE FORMATION :



PARIS 14ème

29 jan au 02 fév	02 au 06 juil
05 au 09 mars	03 au 07 sept
23 au 27 avril	01 au 05 oct
14 au 18 mai	05 au 09 nov
25 au 29 juin	17 au 21 déc



MARSEILLE

sur demande



LYON

sur demande



ROUEN

sur demande



Durée :

35 heures – 5 jours



Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.



Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.



Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Acquérir par équivalence la qualification SSIAP1 (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes).

Texte de référence :
Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

Débouchés :

Agent de sécurité incendie qualifié SSIAP1

Validation :

Test d'évaluation permettant de s'assurer des connaissances du candidats et délivrance d'un certificat de qualification SSIAP1 par équivalence délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Contenu pédagogique :

- Réglementation sur la sécurité incendie :
Principes de la réglementation incendie dans les IGH et ERP – Évolution de la réglementation en termes de moyens de secours
- Exercices pratiques :
Gestion d'alarme, Alerte des sapeurs-pompiers, Gestion d'une évacuation, Réception et guidage des secours
- Le feu et ses conséquences :
Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement – Mise en œuvre des moyens d'extinction – Exercices d'extinction sur feux réels – Protection individuelle

Pré requis :

Hommes du rang des sapeurs pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine, titulaires du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers - PSC 1 de moins de 2 ans, SST ou PSE en cours de validité - Aptitude médicale - Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Supports de cours audiovisuels – Livrets de formation - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde - Sélection de sites ERP et IGH visités

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

11 au 18 jan	18 au 29 mai	20 au 27 sept
08 au 15 fév	07 au 14 juin	04 au 11 oct
01 au 08 mars	21 au 28 juin	18 au 25 oct
15 au 22 mars	04 au 11 juil	06 au 13 nov
05 au 12 avril	19 au 26 juil	22 au 29 nov
19 au 26 avril	06 au 13 sept	06 au 13 déc
04 au 12 mai		


MARSEILLE

sur demande


LYON

sur demande


ROUEN

sur demande


Durée :

43,5 heures - (6 jours)


Nombre de stagiaires :

12 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Acquérir par équivalence la qualification SSIAP2 (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes).

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié
« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

Débouchés :

Chef d'équipe de sécurité incendie qualifié SSIAP2

Validation :

Test d'évaluation permettant de s'assurer des connaissances du candidats et délivrance d'un certificat de qualification SSIAP2 par équivalence délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Contenu pédagogique :

- Les parties et séquences du référentiel pédagogique SSIAP2 (Annexe III) suivantes doivent être suivies
- Manipulation du Système de Sécurité Incendie: Connaître les tableaux de signalisation
- Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie : connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- Chef du poste central de sécurité en situation de crise : Connaître les procédures et les consignes – Gérer les intervenants, prendre les décisions adaptées – Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers

Pré requis :

Sous-officiers des sapeurs pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale, titulaires du brevet national des jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention délivrés par le Ministère de l'Intérieur - PSC 1 de moins de 2 ans, SST ou PSE en cours de validité - Aptitude médicale - Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Supports de cours audiovisuels – Livrets de formation - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

23 au 26 jan	19 au 22 juin
20 au 23 fév	12 au 18 juil
13 au 16 mars	18 au 21 sept
14 au 20 avril	16 au 19 oct
22 au 29 mai	13 au 16 nov
	18 au 21 déc

**MARSEILLE**

sur demande

**LYON**

sur demande

**ROUEN**

sur demande

**Durée :**

28 heures – 4 jours

**Nombre de stagiaires :**

12 participants maximum.

**Lieu :**

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Acquérir par équivalence la qualification SSIAP3 (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes).

Texte de référence :
Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Chef de service de sécurité incendie

Validation :

Test d'évaluation permettant de s'assurer des connaissances du candidats et délivrance d'un certificat de qualification SSIAP3 par équivalence délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Contenu pédagogique :

- Le feu : le feu et ses conséquences – Mise en œuvre des moyens d'extinction (*programme 24 heures*)
- La sécurité incendie et les bâtiments : Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant (*programme 34 heures*)
- Gestion des risques : réalisation des travaux de sécurité – documents administratifs (*programme 34 heures*)
- L'équipe : Le management de l'équipe de sécurité – Organiser le service – Notions de droit civil et pénal (*programme 24 heures*) – *Le code du travail applicable aux salariés (programme 34 heures)*
- Gérer le budget : La réalisation des budgets – La fonction achat – La gestion des contrats de maintenance des installations de sécurité

Pré requis :

Titulaires du DUT « hygiène et sécurité environnement : option protection des populations – sécurité civile » :

ou

Titulaires du PRV 2 ou du Brevet de Prévention ou de l'attestation du ministre de l'intérieur

+ PSC 1 de moins de 2 ans, SST ou PSE en cours de validité

Moyens pédagogiques :

Utilisation des équipements et matériels prévus par l'arrêté ministériel du 02/05/2005 modifié.

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

23 au 27 jan	04 au 08 sept
06 au 10 mars	02 au 06 oct
03 au 07 avril	27 nov au 01 déc
15 au 19 mai	18 au 22 déc
19 au 23 juin	


MARSEILLE

sur demande


LYON

sur demande


ROUEN

sur demande


Durée :

24 heures – 3 jours (DUT)
ou
34 heures – 5 jours (PRV2)


Nombre de stagiaires :

10 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Le programme de cette formation est officiellement établi par l'Institut National de la Recherche en Sécurité (arrêté DRP n°26/2001 du 10 septembre 2001).

Objectif :

Permettre au personnel de l'entreprise de maîtriser son comportement en situation d'accident et d'agir avec efficacité pour protéger la victime et préserver son état de santé dans l'attente des secours

Texte de référence :

Article R 4224-16 du Code du travail « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades... »

Pré requis :

Aucun

Formation continue :

Formation continue obligatoire de 7 h tous les 2 ans, dès le premier recyclage

Validation :

Obtention d'une Carte de Sauveteur Secouriste du Travail (logiciel FORPREV permettant un suivi national).

CECYS bénéficie d'une Habilitation délivrée par l'INRS pour dispenser les formations et recyclages S.S.T, sous le numéro **3018/2014/SST-1/12**, valable sur tout le territoire français.

Contenu pédagogique :

- Chapitre 1 : Le Sauveteur Secourisme du Travail
- Chapitre 2 : Rechercher les dangers persistants pour protéger sans formation générale à la prévention - Reconnaître sans s'exposer lui-même les dangers éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement – Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.
- Chapitre 3 : De « protéger » à prévenir – Repérer des dangers dans une situation de travail – Supprimer ou isoler des dangers dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Chapitre 4 : Examiner la victime et faire alerter – Examiner la ou les victime(s) avant, puis mettre en œuvre l'action choisie en vue du résultat à obtenir. De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise.
- Chapitre 5 : De « faire alerter » à « informer » - Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personnel(s) chargé(s) de prévention dans l'entreprise.
- Chapitre 6 : Secourir – Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- Chapitre 7 : Situations inhérentes aux risques spécifiques – Ex. : désamiantage, hyperbare, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique...Conduites particulières à tenir. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

Moyens pédagogiques :

Mannequins de secourisme, maquillage, outils de simulation, coupes de têtes, défibrillateur de formation.

CALENDRIER DE FORMATION :



COURBEVOIE - CECYS

04 au 05 jan	29 au 30 mars	21 au 22 juin	08 au 09 oct
08 au 09 jan	12 au 13 avril	26 au 27 juin	11 au 12 oct
25 au 26 jan	23 au 24 avril	02 au 03 juil	22 au 23 oct
08 au 09 fév	03 au 04 mai	12 au 13 juil	30 au 31 oct
12 au 13 fév	17 au 18 mai	30 au 31 août	12 au 13 nov
26 au 27 fév	24 au 25 mai	03 au 04 sept	15 au 16 nov
01 au 02 mars	28 au 29 mai	13 au 14 sept	29 au 30 nov
15 au 16 mars	07 au 08 juin	20 au 21 sept	13 au 14 déc
19 au 20 mars	14 au 15 juin	27 au 28 sept	20 au 21 déc



PARIS 14^{ème}

24 au 25 jan - 27 au 28 mars – 26 au 27 avril
30 au 31 mai - 19 au 20 juin - 24 au 25 sept
22 au 23 oct - 22 au 23 nov - 12 au 13 déc



Durée :

14 heures minimum pour 10 personnes



Nombre de stagiaires :

4 minimum / 14 maximum (en intra), 14 personnes sous réserve d'une heure supplémentaire par personne au-dessus de 10 stagiaires par groupe



Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.



Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Le programme de cette formation est officiellement établi par l'Institut National de la Recherche en Sécurité (arrêté DRP n°26/2001 du 10 septembre 2001).

Objectif :

Le recyclage a pour but de maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de la formation initiale.

Texte de référence :

Article R 4224-16 du Code du travail « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades... »

Pré requis :

Détenir le S.S.T. depuis moins de 2 ans (candidats formés à partir de 2011)

Validation :

Obtention d'une nouvelle Carte de Sauveteur Secouriste du Travail (logiciel FORPREV permettant un suivi national).

CECYs bénéficie d'une Habilitation délivrée par l'INRS pour dispenser les formations et recyclages S.S.T. sous le numéro **3018/2014/SST-1/12**, valable sur tout le territoire français.

Contenu pédagogique :

Le recyclage comprend :

- une évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST
- la révision des gestes d'urgence
- actualisation de la formation : Risques de l'entreprise ou de l'établissement - Modifications du programme
- Contrôle du comportement

Moyens pédagogiques :

Mannequins de secourisme, maquillage, outils de simulation, coupes de têtes, défibrillateur de formation.

CALENDRIER DE FORMATION :



COURBEVOIE - CECYS

10 jan	28 mars	29 juin	10 oct
12 jan	06 avril	11 juil	18 oct
18 jan	19 avril	19 juil	25 oct
23 jan	26 avril	23 août	05 nov
01 fév	02 mai	27 août	14 nov
14 fév	22 mai	07 sept	22 nov
23 fév	31 mai	17 sept	28 nov
08 mars	05 juin	19 sept	07 déc
13 mars	12 juin	26 sept	10 déc
21 mars	19 juin	01 oct	19 déc



PARIS 14^{ème}

23 jan – 08 fév – 26 mars – 12 avril – 29 mai –
18 juin – 26 sept – 24 oct – 26 nov – 11 déc

Sur demande pour les villes :



LILLE
LYON

MARSEILLE
TOULOUSE

AIX EN PROVENCE



Durée :

7 heures – comprenant le traitement des risques particuliers de l'entreprise



Nombre de stagiaires :

4 minimum / 10 maximum



Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.



Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Cette formation dont le programme est fixé par l'arrêté du 16 janvier 2015 s'adresse à toute personne, âgée d'au moins 16 ans, dont la qualification ou le poste de travail requiert l'acquisition de la pratique des techniques de premiers secours en équipe de niveau 1. Cette formation est un préalable à toute personne désireuse d'avoir une activité de secouriste qualifié.

Objectif :

Faire acquérir les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés

Public visé :

Tout public

Recyclage et mise à niveau :

Formation soumise à un recyclage annuel obligatoire de 7 heures, selon un programme quinquennal

Validation :

Délivrance d'un certificat de compétences de secouriste PSE 1, sous réserve d'avoir suivi l'ensemble de la formation et avoir satisfait aux modalités d'évaluation formative, sommative et de certification.

Contenu pédagogique :

Il s'agit d'un programme réalisant un enseignement modulaire, progressif et intégré, organisé en plusieurs modules et séquences pédagogiques et un module de synthèse :

- Cadre juridique applicable à l'action de secours dans le respect des procédures définies par l'autorité d'emploi
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés
- Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
 - ▶ victime d'une obstruction des voies aériennes
 - ▶ victime d'un saignement abondant
 - ▶ ayant perdu connaissance
 - ▶ en arrêt cardiaque
 - ▶ victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique
 - ▶ présentant un malaise
 - ▶ présentant un traumatisme des membres ou de la peau
- Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Moyens pédagogiques :

Intervenant titulaire du PAE FPS à jour de formation continue – Mise à disposition de mannequins et accessoires de secourisme, défibrillateur de formation – Matériel spécifique Premiers Secours en Equipe.

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

29 au 02 février
26 au 30 mars
11 au 15 juin
17 au 21 sept
19 au 23 nov


MARSEILLE

sur demande


LYON

sur demande


ROUEN

sur demande


Durée :

35 heures – 5 jours


Nombre de stagiaires :

8 participants pour 1 formateur et 1 responsable pédagogique.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Cette formation dont le programme est fixé par l'arrêté du 19 janvier 2015 s'adresse à toute personne dont la qualification ou le poste de travail requiert l'acquisition de la pratique des techniques de premiers secours en équipe de niveau 2. Pour prétendre suivre cette formation, il est nécessaire de disposer de la qualification PSE 1 en cours de validité.

Objectif :

Faire acquérir les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés

Recyclage et mise à niveau :

Formation soumise à un recyclage annuel obligatoire de 7 heures selon un programme quinquennal

Validation :

Délivrance d'un certificat de compétences de secouriste PSE 2, sous réserve d'avoir suivi l'ensemble de la formation et avoir satisfait aux modalités d'évaluation formative, sommative et de certification.

Pré-requis :

Etre titulaire du PSE 1 en cours de validité

Contenu pédagogique :

Il s'agit d'un programme réalisant un enseignement modulaire, progressif et intégré, organisé en plusieurs modules et séquences pédagogiques et un module de synthèse :

- Prendre en charge une personne : ► présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ► victime d'une atteinte circonstancielle ► présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel
- Assurer au sein d'une équipe : ► l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime, en vue de son transport ► le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe
- Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours, dans le respect des procédures définies par l'autorité d'emploi
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.
- Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Moyens pédagogiques :

Intervenant titulaire du PAE FPS à jour de formation continue – Mise à disposition de mannequin et accessoires de secourisme, défibrillateur de formation – Matériel spécifique Premiers Secours en Equipe.

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

05 au 08 fév
03 au 06 avr
18 au 21 juin
24 au 27 sept
26 au 29 nov

**MARSEILLE**

sur demande

**LYON**

sur demande

**ROUEN**

sur demande

**Durée :**

35 heures – 5 jours

**Nombre de stagiaires :**

8 participants pour 1 formateur et 1 responsable pédagogique

**Lieu :**

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Le programme de ce stage s'adresse à toute personne titulaire du PSE 1 en cours de validité, dans le cadre de son recyclage annuel.

Objectif :

- Maintenir ses connaissances pédagogiques et techniques
- Actualisation et perfectionnement de ses connaissances
- Acquisition de nouvelles techniques

Recyclage et mise à niveau :

Formation valable 1 an (année civile)

Contenu pédagogique :

Le programme est établi selon un plan quinquennal (arrêté du 24 mai 2000) reprenant les points suivants :

- ▶ Le secouriste ▶ La chaîne des secours ▶ La sécurité
- ▶ L'alerte ▶ L'obstruction brutale des voies aériennes
- ▶ Les hémorragies externes ▶ L'inconscience
- ▶ L'arrêt cardio-respiratoire ▶ La défibrillation automatisée externe ▶ Les détresses vitales
- ▶ Les malaises et la maladie ▶ Les accidents de la peau
- ▶ Les traumatismes des os et des articulations
- ▶ La noyade ▶ La surveillance et l'aide au déplacement
- ▶ Synthèse.

Techniques :

Etude de cas
Démonstration pratique et apprentissage
Cas concrets

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation continue PSE

Pré-requis :

PSE1 en cours de validité

Moyens pédagogiques :

Intervenant titulaire du PAE FPS à jour de formation continue – Mise à disposition de mannequins et accessoires de secourisme, défibrillateur de formation – Matériel spécifique Premiers Secours en Equipe.

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

09 fév	06 sept
22 mars	18 oct
12 avril	15 nov
30 mai	04 déc
25 juin	19 déc

**MARSEILLE**

sur demande

**LYON**

sur demande

**ROUEN**

sur demande

**Durée :**

7 heures – 1 journée

**Nombre de stagiaires :**

8 participants pour 1 formateur et 1 responsable pédagogique

**Lieu :**

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Le programme de ce stage s'adresse à toute personne titulaire du PSE 2 en cours de validité, dans le cadre de son recyclage annuel.

Objectif :

- Maintenir ses connaissances pédagogiques et techniques
- Actualisation et perfectionnement de ses connaissances
- Acquisition de nouvelles techniques

Recyclage et mise à niveau :

Formation valable 1 an (année civile)

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation continue PSE2

Contenu pédagogique :

Le programme est établi selon un plan quinquennal (arrêté du 24 mai 2000) reprenant les points suivants :

- ▶ L'équipier-secouriste ▶ Hygiène et asepsie
- ▶ Les bilans ▶ Les atteintes liées aux circonstances
- ▶ Les affections spécifiques ▶ Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
- ▶ Les pansements et les bandages
- ▶ Les immobilisations ▶ Les relevages
- ▶ Les brancardages et le transport ▶ Les situations avec de nombreuses victimes ▶ Synthèse.

Techniques :

Etude de cas
Démonstration pratique et apprentissage
Cas concrets

Pré-requis :

PSE2 en cours de validité

Moyens pédagogiques :

Intervenant titulaire du PAE FPS à jour de formation continue – Mise à disposition de mannequins et accessoires de secourisme, défibrillateur de formation – Matériel spécifique Premiers Secours en Equipe.

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

12 fév	07 sept
23 mars	19 oct
13 avril	16 nov
31 mai	05 déc
26 juin	18 déc
	20 déc

**MARSEILLE**

sur demande

**LYON**

sur demande

**ROUEN**

sur demande

**Durée :**

7 heures – 1 journée

**Nombre de stagiaires :**

8 participants pour 1 formateur et 1 responsable pédagogique

**Lieu :**

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra

**Tarif :**

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Le programme de ce stage est pris en application de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié le 16 novembre 2011 qui permet à chacun de devenir un citoyen acteur de sécurité civile à part entière.

Objectif :

Permettre à toute personne d'acquérir les savoirs et comportements nécessaires pour prévenir un situation de danger, protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence, empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Public visé :

Tout public

Pré requis :

Aucun

Validation :

Délivrance de Certificat de compétences P.S.C. 1 après validation théorique et pratique.

Contenu pédagogique :
 Enseignement théorique

- Malaises et alerte
- Plaies et protection
- Brûlures
- Traumatismes
- Hémorragies externes
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque et alerte
- Alerte aux populations

 Enseignement pratique

Etudes de cas.

Exposé, démonstration pratique et apprentissage

Cas concret : mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé

Evaluations et clôture de la formation
Moyens pédagogiques :

Intervenant titulaire du PAE FPSC à jour de formation continue – Mise à disposition de mannequins et accessoires de secourisme, défibrillateur de formation.

CALENDRIER DE FORMATION :

COURBEVOIE - CECYS

10 jan	28 mars	29 juin	10 oct
12 jan	06 avril	11 juil	18 oct
18 jan	19 avril	19 juil	25 oct
23 jan	26 avril	23 août	05 nov
01 fév	02 mai	27 août	14 nov
14 fév	22 mai	07 sept	22 nov
23 fév	31 mai	17 sept	28 nov
08 mars	05 juin	19 sept	07 déc
13 mars	12 juin	26 sept	10 déc
21 mars	19 juin	01 oct	19 déc


PARIS 14^{ème}

23 jan – 08 fév – 26 mars – 12 avril – 29 mai –
18 juin – 26 sept – 24 oct – 26 nov – 11 déc


ROUEN

sur demande

MARSEILLE
LYON

Durée :

7 heures – 1 journée (depuis 2012)


Nombre de stagiaires :

10 maximum


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxe

Cette formation est de sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique, faire connaître les dangers de l'électricité pour être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité

Objectif :

Former le personnel non électricien, travaillant dans un environnement de risques électriques, ou effectuant des travaux d'ordre non électrique, à une connaissance de la réglementation électrique et des risques présentés par les installations conformément à la norme NFC 18-510 homologuée le 21 décembre 2011.

Texte de référence :

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Norme NF C 18-510 homologuée le 21 décembre 2011 et mise en application le 21 janvier 2012 : « Opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique ».

« L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leurs voisinages. Elle nécessite une formation préalable. »

INRS ED 6127 juillet 2012.

Attention : les titres délivrés sous l'ancienne prescription UTE 18-510 étaient valables jusqu'au 1^{er} juillet 2015.

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation des acquis et contrôle des connaissances, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant sur proposition du formateur transmise au donneur d'ordre (avis après formation et Titre).

Contenu pédagogique :

• **BO-EXECUTANT** : exécute des travaux non électrique réalisés en environnement électrique. Les acteurs concernés par les travaux - Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation, interdits, zone de travail)

• **BO-Chargé de Chantier** : organise des travaux non électrique réalisés en environnement électrique.

- Rappels des notions de base sur l'électricité : Notions élémentaires, bréviaire - Le risque électrique - La prévention du risque électrique - Effets du courant électrique sur l'organisme humain et résistance de celui-ci face à un choc électrique - La loi d'Ohm

- Les habilitations électriques : Point succinct sur les dispositions de la nouvelle norme NFC 18-510

- Missions du non électricien & manœuvres permises : Evaluation des risques engendrés pour l'environnement et procédures en basse et haute tension lors des travaux d'ordre non électrique hors tension ou au voisinage - Opérations de remplacement de lampes et fusibles

- Conduite à tenir en cas d'accident : Utilisation matériel, outillage de sécurité et conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique- Matériel de protection individuel et collectif

- Exercices pratiques et/ou de simulation

Pré requis :

Aucun.

Recyclages :

Titre valable durant 3 ans (*Norme NFC 18-510*, recyclage obligatoire, périodicité conseillée.)

Moyens pédagogiques :

Utilisation d'un vidéo projecteur pour projeter un Power Point - Réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique existante et/ou de formation (Mallette pédagogique SCHNEIDER de formation) - Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires. Supports individuels remis aux participants.

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

11 jan.-26 jan
02 fév.-13 fév.-27 fév
02 mars-12 mars-28 mars
05 avril-18 avril-27 avril
04 mai-14 mai-30 mai
01 juin-08 juin-22 juin-29 juin
05 juil.-13 juil

24 août-30 août
04 sept.-12 sept.-28 sept
04 oct.-11 oct.-26 oct
06 nov.-15 nov.-30 nov
05 déc.-12 déc.-21 déc



LILLE **LYON** **MARSEILLE** **TOULOUSE** **AIX EN PROVENCE**

Sur demande

**Durée :**

7 heures (1 jour).

**Nombre de stagiaires :**

15 participants maximum.

**Lieu :**

Formation à Courbevoie La Défense (92).
Possibilité en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  081 1 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

 info@cecv.fr

 www.cecv.fr

 102 - 110 avenue Marceau - 92400 COURBEVOIE

Cette formation est de sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique, faire connaître les dangers de l'électricité pour être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité

Objectif :

Former le personnel d'exploitation ou d'entretien non électricien, à exécuter en sécurité des opérations simples, des interventions de remplacement de raccordement simples, des manœuvres sur des ouvrages électriques conformément à la norme NFC 18-510.

Texte de référence :

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Norme NF C 18-510 homologuée le 21 décembre 2011 et mise en application le 21 janvier 2012 : « Opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique ».

« L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leurs voisinages. Elle nécessite une formation préalable. »

INRS ED 6127 juillet 2012.

Attention : les titres délivrés sous l'ancienne prescription UTE 18-510 étaient valables jusqu'au 1^{er} juillet 2015.

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation des acquis et contrôle des connaissances, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant sur proposition du formateur transmise au donneur d'ordre (avis après formation et Titre).

Contenu pédagogique :

- **BE MANOEUVRE** : réalise uniquement des manœuvres, mise en marche, réglage ou arrêt d'un équipement.
- **BE ESSAI** : réalise des essais dans les laboratoires ou des plates-formes d'essai en basse tension.
- **BE MESURAGE** : réalise uniquement des mesurages de grandeurs électriques et non électriques (thermographie...), d'intensité, de tension, d'isolement, de distance, de pression...
- **BE VERIFICATION** : réalise uniquement manœuvres (examen visuel de l'état de l'installation, des conducteurs, du bon fonctionnement des différentiels, des éclairages de sécurité...)
- **BS** : réalise des interventions de remplacement et de raccordement hors tension (remplacement à l'identique de fusibles, de lampes, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs). Raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente. Réarmement d'un dispositif de protection.

- Module Manœuvres en basse tension (BE Manœuvre)
- Module Mesurages et vérifications en basse tension (BE Vérification, BE Essai)
- Module Mesurages et vérifications en haute tension (BE Mesurage, BE Vérification, BE Essai)
- Module Interventions BT générales (BR)

Exercices pratiques et/ou de simulation
Validation – Evaluation des acquis

Pré requis :

Aucun.

Recyclages :

Titre valable durant 3 ans (Norme NFC 18-510, recyclage obligatoire, périodicité conseillée.)

Moyens pédagogiques :

Utilisation d'un vidéo projecteur pour projeter un Power Point - Réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique existante et/ou de formation (Mallette pédagogique SCHNEIDER de formation) - Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires. Supports individuels remis aux participants.

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

24 au 25 jan	11 au 12 juil
21 au 22 fév	27 au 28 août
21 au 22 mars	26 au 27 sept
25 au 26 avril	24 au 25 oct
24 au 25 mai	28 au 29 nov
27 au 28 juin	19 au 20 déc


LILLE LYON MARSEILLE TOULOUSE AIX EN PROVENCE

Sur demande


Durée :

2 jours – 14 heures


Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.


Lieu :

Formation à Courbevoie La Défense (92).
Possibilité en intra Paris et Province.


Tarif :

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Cette formation est de sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique, faire connaître les dangers de l'électricité pour être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité

Objectif :

Former le personnel electricien amené à intervenir sur des installations électriques en respectant les normes en vigueur et en tenant compte des risques générés par la proximité de sources électriques conformément à la norme NFC 18-510 homologuée le 21 décembre 2011.

Texte de référence :

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Norme NFC C 18-510 homologuée le 21 décembre 2011 et mise en application le 21 janvier 2012 : « Opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique ».

« L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leurs voisinages. Elle nécessite une formation préalable. »

INRS ED 6127 juillet 2012.

Attention : les titres délivrés sous l'ancienne prescription UTE 18-510 étaient valables jusqu'au 1^{er} juillet 2015.

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation des acquis et contrôle des connaissances, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant sur proposition du formateur transmise au donneur d'ordre (avis après formation et Titre).

Contenu pédagogique :

- **B1 / B1V B2 / B2V BC BR** : Réalisation, entretien, maintenance des installations basse tension
- **H1 / H1V H2 / H2V HC** : Réalisation, entretien, maintenance des installations haute tension.
- **B1 / B2 / BR / BC / H1 / H2 / HC** : Réalisation, entretien, maintenance des installations basse et haute tension

L'indice peut être complété par la lettre « V » indiquant que le titulaire peut travailler au voisinage des installations sous tension non protégées

- **Rappels des notions de base** sur l'électricité : Notions élémentaires
- **Les habilitations électriques** : Point succinct sur les dispositions de la nouvelle norme NFC 18-510
- **Technologie électrique** : Schémas de liaison à la terre
- **Le risque électrique** : Les causes d'accidents d'origine électrique
- **La prévention du risque électrique** : Comment se protéger des contacts directs et indirects
- **Les prescriptions de la sécurité électrique** : Généralités et nécessité d'une habilitation
- **Travaux hors tension - Travaux au voisinage d'installations sous tension - Les manœuvres, mesurages, essais et vérifications - Les opérations particulières à certains ouvrages**

Exercices pratiques et/ou de simulation
Validation – Evaluation des acquis

Pré requis :

Avoir effectué une formation de base (ex : Habilitation Electrique du personnel non electricien HOB0)

Recyclages :

Titre valable durant 3 ans (*Norme NFC 18-510*, recyclage obligatoire, périodicité conseillée.)

Moyens pédagogiques :

Utilisation d'un vidéo projecteur pour projeter un Power Point - Réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique existante et/ou de formation (Mallette pédagogique SCHNEIDER de formation) - Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires. Supports individuels remis aux participants.

CALENDRIER DE FORMATION 2018 :**PARIS – LA DÉFENSE**

22 au 23 jan	09 au 10 juil
19 au 20 fév	24 au 25 sept
19 au 20 mars	22 au 23 oct
23 au 24 avril	26 au 27 nov
22 au 23 mai	17 au 18 déc
25 au 26 juin	

**Autres Villes**

Sur demande

**Durée :**

2 jours – 14 heures

**Nombre de stagiaires :**

15 participants maximum.

**Lieu :**

Formation à Courbevoie La Défense (92)
Possibilité en intra Paris et Province.

**Tarif :**

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  081 1 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975

Cette formation est de sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique, faire connaître les dangers de l'électricité pour être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité

Objectif :

Rappeler les points fondamentaux, mettre à jour les connaissances des personnes habilitées et définir l'étendu des tâches et secteurs autorisés

Pour les entreprises intervenant dans des entreprises utilisatrices : mise à jour des habilitations nécessaires.

Texte de référence :

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Norme NF C 18-510 homologuée le 21 décembre 2011 et mise en application le 21 janvier 2012 : « Opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique ».

« L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leurs voisinages. Elle nécessite une formation préalable. »

INRS ED 6127 juillet 2012.

Attention : les titres délivrés sous l'ancienne prescription UTE 18-510 étaient valables jusqu'au 1^{er} juillet 2015.

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation des acquis et contrôle des connaissances, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant sur proposition du formateur transmise au donneur d'ordre (avis après formation et Titre).

Contenu pédagogique :

- **BO HO HOV EXECUTANT** : exécute des travaux non électrique réalisés en environnement électrique. Les acteurs concernés par les travaux - Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation, interdits, zone de travail)

- **BO HO HOV Chargé de Chantier** : organise des travaux non électrique réalisés en environnement électrique.

- **BS** : réalise des interventions de remplacement et de raccordement hors tension (remplacement à l'identique de fusibles, de lampes, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs). Raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente. Réarmement d'un dispositif de protection.

- **BE MANŒUVRE / HE MANOEUVRE** :

- **BE ESSAI / MESURAGE / VERIFICATION** :

- **B1/B1V B2/B2V BC BR** :

- **H1 / H1V H2 / H2V HC** :

- Exercices pratiques et/ou de simulation

Pré requis :

Avoir suivi une formation initiale ou un recyclage en Habilitation Electrique.

Recyclages :

Titre valable durant 3 ans (Norme NFC 18-510, recyclage obligatoire, périodicité conseillée.)

Moyens pédagogiques :

Utilisation d'un vidéo projecteur pour projeter un Power Point - Réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique existante et/ou de formation (Mallette pédagogique SCHNEIDER de formation) - Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires. Supports individuels remis aux participants.

CALENDRIER DE FORMATION 2018 :

PARIS – LA DÉFENSE

23 jan	10 juil
20 fév	25 sept
20 mars	23 oct
24 avril	27 nov
23 mai	18 déc
26 juin	


Autres Villes

Sur demande


Durée :

7 heures (1 jour).


Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.


Lieu :

Formation à Courbevoie La Défense (92)
Possibilité en intra Paris et Province.


Tarif :

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  081 1 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975

Cette formation complémentaire a pour but de compléter les connaissances quant à la prise en charge des victimes à la suite d'une attaque terroriste et ainsi **limiter le nombre de morts évitables**.

Objectif :

L'agent de sécurité est chargé de la protection des personnes et des biens. Il accueille, surveille et contrôle l'accès des établissements sur lesquels il est affecté. **Cette formation complémentaire lui permet de connaître les actes réflexes en cas d'attaque terroriste et de développer ses connaissances en secourisme à l'issue d'une attaque.**

Public visé :

Agent de sécurité en poste.

Pré requis :

Aucun

Validation :

Attestation de formation comportant :

- les coordonnées de l'organisme et son numéro d'agrément
- les nom et prénom du candidat

Agréments

CECYS est agréé par le CNAPS sous le numéro **FOR-092-2022-01-20-20170588297** valable jusqu'au 20 janvier 2022.

CECYS possède l'agrément de la CPNEFP, délivré le 26 juin 2006 et portant le **N°92-06-14-14-01**. Cet agrément est valable jusqu'au 30 juin 2017.

Contenu pédagogique :

Module 1 : COMPRENDRE COMMENT AGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) – **LES ACTES REFLEXES**

Module 2 : SE PROTEGER SOI MEME ET PROTEGER
Courir, se cacher – Le dégagement d'Urgence.

Module 3 : CONNAITRE LES ATTEINTES LIEES AUX CIRCONSTANCES
Notions de blessures par balles, pneumothorax, blast, hémorragies.

Module 4 : NOTIONS DE SECOURISME TACTIQUE

Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou suite à des explosion(s)

Effectuer un dénombrement des victimes et impliqués et catégoriser les urgences

Présentations visuelles : - pansement compressif

- combat gauze
- garrot de fortune
- garrot tourniquet
- garrot à cliquets

Démonstrations et pratique.

Module 5 : ALERTER LES SECOURS

Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours

Moyens pédagogiques :

Ordinateur, Vidéo projecteur, différents modèles de garrots (tourniquet, à cliquets, garrots de fortune)

CALENDRIER DE FORMATION 2018 :



PARIS – LA DÉFENSE

Sur demande



Durée :

1 jour – 7 heures



Nombre de stagiaires :

12 personnes maximum.



Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.



Tarif :

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Objectif :

Sensibiliser le personnel de sécurité à interpréter les images des équipements de détection par rayons X

Public visé :

Personnes dont la mission comporte une composante de gestion d'une aire de contrôle par rayons X.

Pré-requis :

Aucun

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation « Formation à l'interprétation radioscopique Rayons X »

Contenu pédagogique :

Il s'agit d'un enseignement théorique comprenant :

- Connaître les objectifs et les principes de la radioprotection
- Savoir interpréter les images des objets passant dans les appareils à rayons X
- Connaître les principales sources de rayonnements ionisants
- Conduite à tenir face à un objet suspect
- Connaître la réglementation en vigueur relative à la protection contre les rayonnements - Alerter
- Connaître les consignes de sécurité des équipements
- Exercices pratiques de détection.

Moyens pédagogiques :

véhicule, caméscope, étude de cas, cas concrets

CALENDRIER DE FORMATION :**PARIS – LA DÉFENSE**

Sur demande

**Autres Villes**

Sur demande

**Durée :**

2 jours – 14 heures

**Nombre de stagiaires :**

10 stagiaires maximum

**Lieu :**

Formation intra sur site.

**Tarif :**

Nous consulter

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de la sécurité privée

Objectif :

L'agent de sécurité est chargé de la protection des personnes et des biens. Il accueille, surveille et contrôle l'accès des établissements sur lesquels il est affecté. En cas d'accident ou d'incident, il est amené à participer aux opérations de secours après avoir donné l'alerte. Il effectue ses missions en poste fixe ou dans le cadre de rondes.

Public visé :

Personnes souhaitant intégrer les métiers de la sécurité privée.

Pré requis :

- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ;
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.

Validation :

Examen composé de 2 épreuves :

- Q.C.M. administré à l'aide de boîtiers de vote électronique ou de tablette numérique et constitué de 3 séries de 15 questions relatives pour une série au socle de connaissance de base et pour les 2 autres séries à la spécialité APS (note > 12/20 dans chaque QCM).
- Epreuve de mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat (apte/inapte).
- Le module « secourisme » fait l'objet d'une validation spécifique, par obtention du SST (grille de l'INRS)

Le certificat de qualification est délivré par la C.P.N.E.F.P., sur décision du jury d'examen composé de 3 personnes

Agrément de la CPNEFP

CECYS possède l'agrément de la CPNEFP, délivré le 26 juin 2006 et portant le N°92-06-14-14-01.

Contenu pédagogique :

SOCLE DE BASE : 41 heures

- UV 1: MODULE SECOURISME** (14 heures)
 - Gestion des premiers secours
- UV 2: MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE** (16 heures)
 - Environnement juridique de la sécurité privée
- UV 3: MODULE GESTION DES CONFLITS** (5 heures)
 - Gestion des risques et des situations conflictuelles
- UV 4: MODULE STRATEGIQUE** (6 heures)
 - Transmission des consignes et informations

SPECIALITE : 134 heures

- Complément module ENVIRONNEMENT JURIDIQUE** (5 heures)
- Complément module MODULE GESTION DES CONFLITS** (9 heures)
- Complément module MODULE STRATEGIQUE** (2 heures)
- UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE** (7 heures)
- UV 6 : MODULE PROFESSIONNEL** (7 heures)
- UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES** (13 heures)
- UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL** (45 heures)
- UV 9 : MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES** (7 heures)
- UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE** (7 heures)
- UV 11: MODULE GESTION DES RISQUES** (11 heures)
- UV 12: MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE** (7 heures)
- UV 13: MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES** (7 heures)
- UV 14: MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE** (7 heures)

Examen : 7 heures

Agrément du CNAPS

N° agrément : **FOR-092-2022-01-20-20170588297**, valable jusqu'au 20 janvier 2022.

Le  CECYS s'occupe de vos démarches avec le CNAPS !

Moyens pédagogiques :

Centre de formation agréé, disposant de l'ensemble de l'équipement et du matériel en conformité avec le référentiel de formation. Support de cours individuel. Agréments CPNEFP et CNAPS.

CALENDRIER DE FORMATION 2018 :



PARIS – LA DÉFENSE

08 jan au 12 fév	26 juin au 31 juil
12 fév au 19 mars	03 sept au 08 oct
19 mars au 24 avril	08 oct au 13 nov
23 avril au 1 ^{er} juin	12 nov au 17 déc
25 mai au 29 juin	



Autres Villes

Nous contacter



Durée :

26 jours – 182 heures examen compris



Nombre de stagiaires :

12 personnes maximum en formation et à l'examen.



Lieu :

Formation à Courbevoie La Défense (92)



Tarif :

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  081 1 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975

Cette formation continue (Maintien et Actualisation des Compétences) s'inscrit dans le cadre du recyclage obligatoire permettant le renouvellement des demandes de Cartes Professionnelles des employés des métiers de la sécurité privée

Objectif :

L'agent de sécurité est chargé de la protection des personnes et des biens. Il accueille, surveille et contrôle l'accès des établissements sur **lesquels** il est affecté. En cas d'accident ou d'incident, il est amené à participer aux opérations de secours après avoir donné l'alerte. Il effectue ses missions en poste fixe ou dans le cadre de rondes.

Public visé :

Personnes souhaitant renouveler leur Carte Professionnelle des métiers de la sécurité privée.

Pré requis :

- Détenir une carte professionnelle permettant d'exercer dans les activités de surveillance humaine ou de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage
- Remplir les conditions de formation de l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 (JORF n° 0169)

Validation :

Attestation de formation comportant :

- les coordonnées de l'organisme et son numéro d'agrément
- les nom et prénom du candidat
- les modules acquis dans le cas où la formation n'est pas suivie en continu – *Les candidats souhaitant renouveler leur Carte Professionnelle doivent avoir suivi l'ensemble des modules dans les 24 mois précédant l'échéance de celle-ci.*

Agréments

CECYS est agréé par le CNAPS sous le numéro **FOR-092-2022-01-20-20170588297** valable jusqu'au 20 janvier 2022,

CECYS possède l'agrément de la CPNEFP, délivré le 26 juin 2006 et portant le **N°92-06-14-14-01**. Cet agrément est valable jusqu'au 31 décembre 2017.

Contenu pédagogique :

Evaluation pédagogique préalable et personnalisée: 10 questions réponses courtes

Module 1 – Jour 1 : GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS *Intervenir face à une situation d'accident - Durée : 7 heures*

Possibilité de dispense de ce module sur demande et sur présentation d'un certificat SST valide.

Module 2 – Jour 2 : CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE

Actualisation des connaissances relatives aux grands principes en cadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle. - Durée : 4 heures

Module 3 – Jour 3 : COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES

Gérer les conflits - Maîtriser les mesures d'inspection filtrage
Durée : 7 heures

Module 4 – Jours 4 et 5 : COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES

*Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes - Connaître les niveaux de risques associés - Connaître les différents matériels terroristes - Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes – Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes – Savoir entretenir sa culture de la sécurité – Se protéger soi-même – Protéger – Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention – Faciliter l'intervention des forces de l'ordre – Sécuriser une zone – Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger – Notions de secourisme « tactique » - alerter les secours - **Durée : 13heures***

Test d'évaluation

Le  CECYS s'occupe de vos démarches avec le CNAPS !

Moyens pédagogiques :

Centre de formation agréé, disposant de l'ensemble de l'équipement et du matériel en conformité avec le référentiel de formation imposé par le CNAPS. Support de cours individuel.

CALENDRIER DE FORMATION 2018 :



PARIS – LA DÉFENSE

03 au 09 janvier – 08 au 12 janvier – 15 au 19 janvier – 22 au 26 janvier – 29 janvier au 02 février – 05 au 09 février – 12 au 16 février – 19 au 23 février – 26 février au 02 mars – 05 au 09 mars – 12 au 16 mars – 19 au 23 mars – 26 au 30 mars – 09 au 13 avril – 16 au 20 avril – 23 au 27 avril – 14 au 18 mai – 23 au 29 mai – 28 mai au 02 juin – 04 au 08 juin – 11 au 15 juin – 18 au 22 juin – 25 au 29 juin – 02 au 06 juillet – 09 au 13 juillet – 23 au 27 juillet – 06 au 10 août – 20 au 24 août – 27 au 31 août – 03 au 07 septembre – 10 au 14 septembre – 17 au 21 septembre – 24 au 28 septembre – 01 au 05 octobre – 08 au 12 octobre – 15 au 19 octobre – 22 au 26 octobre – 05 au 09 novembre – 12 au 16 novembre – 19 au 23 novembre – 26 au 30 novembre – 03 au 07 décembre – 10 au 14 décembre – 17 au 21 décembre

Possibilité de suivre les 4 modules intégralement ou de façon distincte, nous pouvons effectuer la demande de renouvellement de carte professionnelle.



Durée :

4,5 jours – 31 heures
3,5 jours – 24 heures



Nombre de stagiaires :

4 personnes minimum
12 personnes maximum.



Lieu :

Formation à Courbevoie La Défense (92)



Tarif :

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  081 1 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975

Cette formation s'adresse aux personnes qui, dans leur activité professionnelle, sont amenées à effectuer de la manipulation manuelle ou de la manutention de charges diverses et/ou doivent être particulièrement vigilantes dans leur posture de travail et l'ergonomie de leur poste de travail

Objectif :

Acquérir une technique efficace de manutention de charges diverses ou de manipulation manuelle ainsi qu'une bonne posture de travail

Pré-requis :

Aucun

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation « Gestes et Postures », après vérification des connaissances théoriques et pratiques.

Contenu pédagogique :

Partie théorique :

- ▶ Importance des conditions de travail sur la santé
- ▶ Réglementation : définitions du Législateur – limitations de charges – *articles R 231-67 et R 231-72*)
- ▶ Notions d'anatomie et d'ergonomie
- ▶ Le squelette : anatomie, pathologie ; Les ligaments : anatomie, lésions des ligaments, luxation ; les muscles : anatomie, lésions musculaires ; les tendons : anatomie, lésions des tendons
- ▶ La colonne vertébrale détaillée : anatomie, fonctionnement, pathologies, facteurs aggravants
- ▶ Les accidents du travail et les maladies professionnelles: chiffres, statistiques, conséquences
- ▶ Les troubles musculo-squelettiques (TMS)
- ▶ Pratiquer une activité physique générale
- ▶ Les exercices physiques
- ▶ Prévention du risque : prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles liés à l'activité physique, principes d'aménagement dimensionnel des postes de travail, principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- ▶ Action de l'animateur-formateur dans l'entreprise : démarche de prévention, organisation de la formation en entreprise

Développements pratiques :

- ▶ Les principes de base de l'économie d'effort: techniques gestuelles, le polygone de sustentation, la recherche de l'équilibre
- ▶ Exemple d'application dans la vie quotidienne : position assise des conducteurs, activités ménagères, activités de jardinage et de bricolage, futures mamans et/ou mamans de jeunes enfants, les enfants, le sommeil
- ▶ Exercices spécifiques à l'activité des candidats stagiaires

Moyens pédagogiques :

Ordinateur et vidéoprojecteur – Documentation remise aux participants – Utilisation d'outils et de moyens en rapport avec l'activité des participants

CALENDRIER DE FORMATION :



PARIS – LA DÉFENSE

Sur demande



Autres Villes

Sur demande



Durée :

7h à 14h - 1 à 2 journées



Nombre de stagiaires :

10 stagiaires maximum.



Lieu :

Formation en intra Paris et Province.



Tarif :

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé